

L'ONIAM est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 4 mars 2002. Il a pour mission d'indemniser les victimes d'accidents médicaux. L'établissement est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé et compte 7 pôles répartis sur 4 sites géographiques (Montreuil, Nancy, Bordeaux et Lyon). Pour l'exercice de ses missions il s'appuie sur un effectif de 119 postes budgétaires, auquel s'ajoute un important réseau d'experts médicaux et de médecins conseils.

Site web: www.oniam.fr

Fiche de poste JURISTE

Dénomination du poste :

Juriste

Rattachement:

Service valproate de sodium et benfluorex

Catégorie d'emploi:

Catégorie 2

Type de contrat :

Contrat de droit public à durée indéterminée à temps complet ou

Fonctionnaire en détachement.

Date de prise de fonctions :

Février 2023

Localisation géographique:

Montreuil

Rémunération:

Selon l'expérience et le niveau de formation par référence à la grille des agences sanitaires (décret 224-2003 du 7 mars 2003)

Contact:

Lettre de motivation et curriculum vitae sont à adresser au plus tard le **15 janvier 2023** à :

Ressources humaines de l'ONIAM

Tour Altaïs 1 place Aimé Césaire CS 80011 93102 MONTREUIL CEDEX

Monsieur Denis CASANOVA Directeur des ressources

E-mail: recrutement@oniam.fr

Téléphone: 01 49 93 89 00

Affectation

Service valproate de sodium et benfluorex :

Le service est chargé de la gestion des dossiers des victimes de dommages imputables à la prise de benfluorex qui sont soumis à un collège d'experts qui statue sur l'éligibilité de la demande d'indemnisation et sur les critères de cette indemnisation. Ce service est également chargé de la gestion des dossiers des victimes du valproate de sodium qui sont soumis à un collège d'experts qui statue sur l'imputabilité du dommage allégué au valproate de sodium pris au cours de la grossesse, la nature et l'étendue des dommages ainsi que sur la responsabilité.

Le service forme une seule et même entité au sein de laquelle les juristes sont appelés à exercer leurs missions en fonction de leur profil et/ou de leur expérience ainsi que de l'évolution des besoins.

Effectif du service 15 agents, dont le responsable du service

Liaison fonctionnelle : La/le juriste est placé(e) directement sous l'autorité du

responsable du service et de son adjoint.

OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES

TOUR ALTAIS – 1 PLACE AIME CESAIRE – CS 80011 - 93102 MONTREUIL CEDEX Tél. 01 49 93 89 00

Environnement du poste

L'oniam est installé depuis le 1^{er} juillet 2020 Tour Altais en proximité immédiate du métro Mairie de Montreuil (ligne 9) dans des locaux totalement rénovés relevant de la qualification HQE (haute qualité environnementale) et bénéficiant de prestations de services collectives de qualité (restauration d'entreprise, espace fitness).

L'accord collectif sur le télétravail est signé depuis le 1^{er} octobre 2021 dans le prolongement de l'accord signé au niveau national.

La mission d'indemnisation amiable des victimes du benfluorex a été confiée à l'ONIAM par la loi du 29 juillet 2011 qui a créé un collège d'experts indépendant placé auprès de l'ONIAM. Le collège est chargé de se prononcer sur l'imputabilité et sur la nature et l'étendue des dommages. Il est présidé par un magistrat honoraire et depuis sa création a émis près de 10 000 avis.

Le dispositif d'indemnisation amiable des victimes du valproate de sodium a été créé par la loi de finances du 29 décembre 2016 puis modifié par la loi de finances du 28 décembre 2019 qui a mis en place un collège unique d'experts auprès de l'ONIAM afin de se prononcer sur l'imputabilité, sur la nature et l'étendue des dommages et sur la responsabilité des acteurs. Cette évolution a été rendue nécessaire pour s'adapter à la complexité juridique et médicale des dossiers et à la nécessité d'accélérer le traitement des demandes d'indemnisation. Ce collège est présidé par un magistrat détaché nommé à plein temps. Ce dernier assure l'autorité fonctionnelle sur le service chargé du secrétariat de l'instance.

Ces dispositifs d'indemnisation sont particulièrement suivis par les autorités.

Description du poste

Missions principales

- Préparer les travaux des instances collégiales ;
- Assurer l'instruction juridique et la rédaction des projets d'avis et des décisions en lien avec les instances collégiales.
- Assurer la gestion des contentieux relatifs aux dommages reconnus imputables.

Activités principales

- Préparer les dossiers des victimes soumis aux instances collégiales (élaboration d'un rapport juridique, préparation des documents de travail en séance, constitution de l'ordre du jour);
- Rédiger les projets d'avis et de décisions des instances collégiales ;
- Suivre les nouvelles demandes d'indemnisation, de consolidation et de réouverture;
- Contacts fréquents avec les demandeurs et avec les instances ;
- Gérer les contentieux en lien avec les avocats de l'établissement.

Profil recherché

Formation

- Diplôme universitaire juridique (Master 2) exigé, mention droit des produits de santé, droit médical ou droit de la responsabilité appréciée;
- Première expérience professionnelle dans le secteur juridique requise ;

OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Connaissances

- Connaissances confirmées en matière de responsabilité civile médicale et hospitalière ;
- Connaissances en droit commun de la procédure civile et administrative ;
- Connaissances du droit de l'indemnisation corporelle.

Compétences / Aptitudes

- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Organisation
- Rigueur
- Travail en équipe
- Aptitude à la prise de décision
- Aisance orale et rédactionnelle
- Maitrise des outils bureautiques
- Sens du service public.

OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES